



# Panorama

## LES EMPLOIS ASSOCIATIFS SPORTIFS

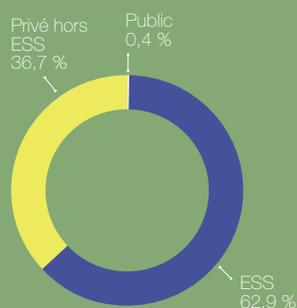
**En France, le secteur des sports est majoritairement dominé par l'ESS, et plus particulièrement par les nombreuses associations de clubs sportifs et leurs fédérations. Elles constituent un important tissu d'établissements et d'acteurs au sein des territoires, à la fois vectrices d'emplois et de valeurs.**

L'objectif de ce panorama est de dresser un état des lieux des associations sportives et de donner des clefs de lecture quant aux particularités du secteur en Centre-Val de Loire. Enfin, cette publication pose un premier bilan sur l'impact du Covid-19 sur les activités sportives et ses conséquences pour les employeurs ESS du sport.

### TISSU ASSOCIATIF SPORTIF

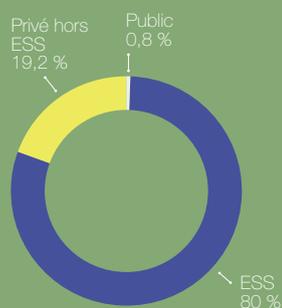
**En 2017, en Centre-Val de Loire, le secteur sportif employait plus de 4 383 personnes au sein de 2 251 établissements. Sur l'ensemble du secteur, l'ESS est prédominante, rassemblant 1 801 établissements sportifs (80% des établissements sportifs en région) et 2 758 salariés (62.9% des emplois sportifs en région).**

RÉPARTITION DES EFFECTIFS SPORTIFS

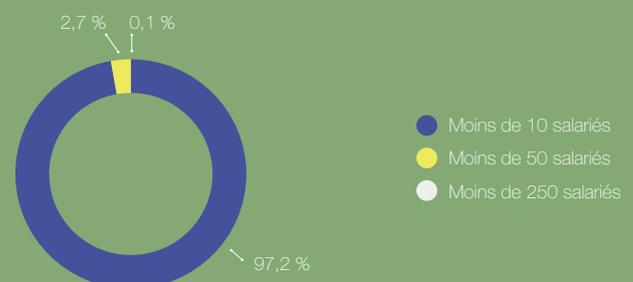


Les employeurs ESS du secteur sportif sont en quasi-totalité des associations avec une seule exception une coopérative sportive.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SPORTIFS



RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ESS SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE ASSOCIATIVE



En moyenne, les établissements ESS sont gérés par des micro-structures de moins de 10 salariés. Le secteur sportif est dominé par un écosystème de petites associations de moins de 10 salariés : 76% emploient 1 ou 2 salariés et 19% emploient 3 à 5 salariés.

## POINT MÉTHODOLOGIQUE

### Effectif

Les données « effectifs » correspondent au nombre d'emplois rattachés à des établissements déclarés sur une période donnée.

Les données URSSAF correspondent aux déclarations des employeurs et se font par trimestre. Il est important de retenir que l'URSSAF prend en compte ici comme unité d'effectif, tous les types de contrat (CDI, CDD, temps intérimaire, etc) dans ses données effectives. Une personne peut occuper plusieurs postes et la disparition de nombreux postes ne signifie pas la perte de salariés (ETP). L'INSEE, quant à elle, réalise des mesures annuelles des emplois au 31 décembre de chaque année.

### Etablissement employeur

Les données « établissement » sont une unité d'exploitation ou de production localisée où s'exerce l'activité de l'entreprise dont elle est dépendante. Une entreprise peut disposer ainsi de plusieurs établissements employeurs.

Les données INSEE ne prennent en compte que les établissements employeurs actifs à la fin d'une année et excluent ceux qui ont cessé leurs activités en cours d'année.

Les données URSSAF mesurent les établissements employeurs dit « actifs », c'est-à-dire ayant déclaré à l'URSSAF des salaires versés au cours du trimestre, ce qui permet de rendre compte des fluctuations des effectifs et des établissements au cours d'une année.

Aussi la disparition d'un établissement dans les données URSSAF peut autant signifier sa fermeture définitive que sa mise en sommeil.

### Masse Salariale

La masse salariale correspond à l'assiette salariale totale renseignée dans les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) par les employeurs et informe sur le montant total des rémunérations, sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales : c'est-à-dire le salaire de base.

# IMPLANTATION TERRITORIALE DES EMPLOIS

Les zones d'emploi d'Orléans et de Tours concentrent à elles seules 55% des emplois salariés du secteur sportif en région, suivies par les zones de Chartres (12%) puis de Blois (6%).

Si la ventilation géographique des emplois est globalement associée au poids démographique des différents territoires, il convient d'indiquer que certaines zones présentent une plus forte proportion de l'emploi sportif comparativement à la moyenne régionale. Ces spécificités sont particulièrement marquées dans les zones d'emploi du département de l'Eure-et-Loir (Chartres, Nogent-le-Rotrou et Dreux) ainsi que sur la zone d'emploi d'Orléans.

La part de l'emploi sportif dans les territoires de Tours et de Châteauroux est similaire ou très proche de la moyenne régionale.



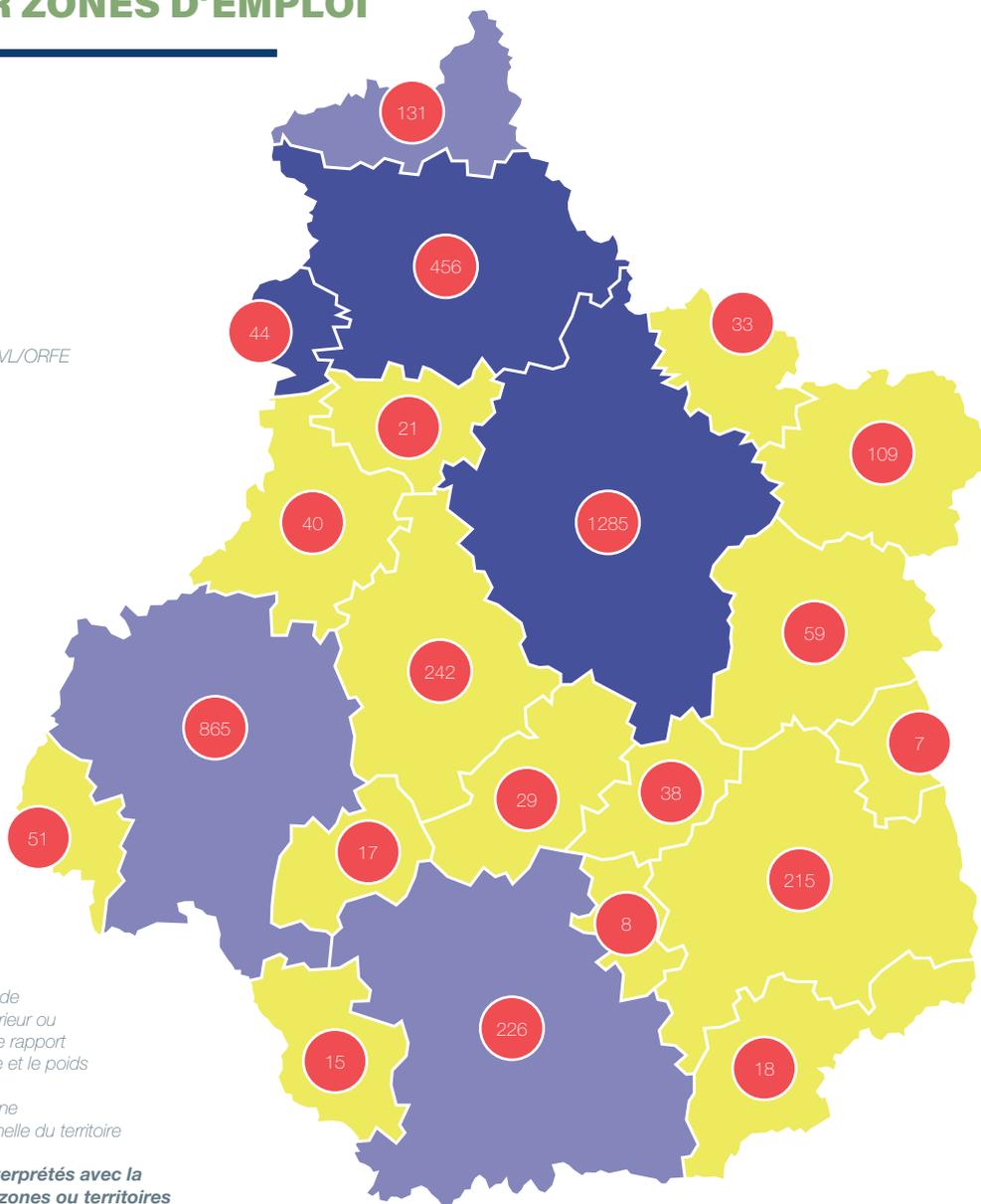
La communauté d'agglomération Chartres Métropole est dotée de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs ». Elle a une volonté politique sportive et soutient les équipements sportifs et les clubs sur son territoire. Le complexe de l'Odysée, plus grand complexe aquatique de France, est retenu comme centre de préparation pour les JO 2024.

Orléans Métropole a développé sa compétence sur les équipements avec la construction du complexe sportif CO'MET. Quatre clubs professionnels et de nombreuses disciplines sportives de haut niveau sont implantés dans la métropole.

# RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ ET INDICE DE SPÉCIFICITÉ<sup>1</sup> PAR ZONES D'EMPLOI

- nombre de salariés
- faible spécificité
- spécificité moyenne
- forte spécificité

Source : traitement cartographique par le GIP Alfa CVL/ORFE d'après les données URSSAF/ACOSS 2019



<sup>1</sup> L'indice de spécificité permet d'identifier si le poids de l'emploi d'un secteur dans un territoire apparaît supérieur ou non à la moyenne régionale. Il se calcule en faisant le rapport entre le poids de l'emploi du secteur dans le territoire et le poids de l'emploi du même secteur à l'échelle régionale. Ainsi, un indice de spécificité supérieur à 1 montre une surreprésentation de l'emploi du secteur sport à l'échelle du territoire par rapport à la moyenne régionale.

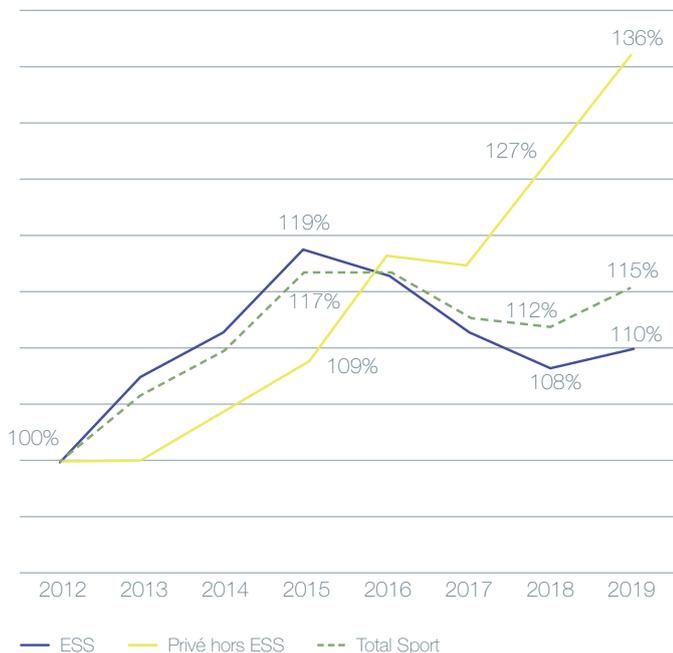
**ATTENTION : Certains indices doivent être interprétés avec la plus grande précaution, notamment dans les zones ou territoires qui comptabilisent un très faible volume d'emplois associés au secteur du sport.**



# EVOLUTION DES EMPLOIS ASSOCIATIFS SPORTIFS

Entre 2012 et 2019, le secteur sportif a vu ses effectifs augmenter de +15% tandis que le nombre de ses établissements stagne (+0.6%). Cette augmentation est portée par les associations qui rassemblent la majorité des effectifs avec +9.4% des effectifs ESS, bien que les entreprises privées non ESS enregistrent une hausse plus forte (+40.9%).

EVOLUTION DES EMPLOIS SPORTIFS RÉGIONAUX (2012 COMME ANNÉE DE RÉFÉRENCE EN BASE 100)



Source : Observatoire de la CRESS Centre Val de Loire d'après les données URSSAF/ACOSS 2012-2019

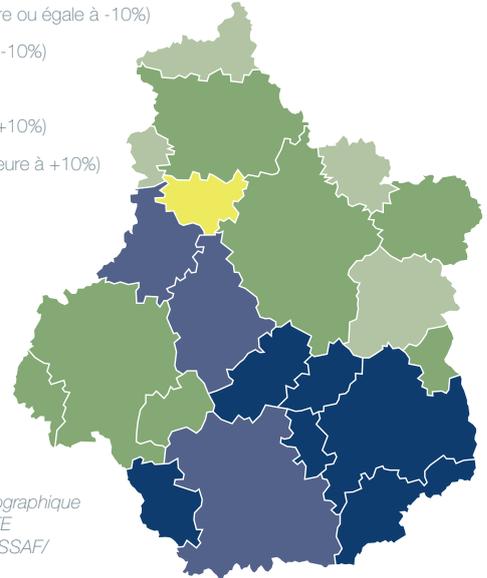
Les dynamiques de l'emploi salarié dans le secteur sportif peuvent sensiblement varier selon les territoires. La région Centre-Val de Loire présente une certaine dualité. Elle peut ainsi être partagée en deux grands ensembles, marqués par des tendances opposées :

- Les territoires septentrionaux (Loiret, Eure-et-Loir) et le bassin tourangeau caractérisés par une croissance de l'emploi salarié au cours de la période d'observation. Les plus fortes croissances concernent effectivement les zones d'emploi de Chartres (+5.6%/an), Orléans (2.9%/an), Tours (+1.8%/an) ou encore Montargis et Dreux (respectivement +1.5%/an et +1.1%/an).

- Les territoires méridionaux (Indre et Cher) ainsi que le Loir-et-Cher caractérisés par une contraction des effectifs salariés particulièrement marquée. Les plus fortes baisses concernent notamment les zones d'emploi de Vierzon (-4.4%/an), Bourges (-4%/an) et Romorantin-Lanthenay (-2.7%/an).

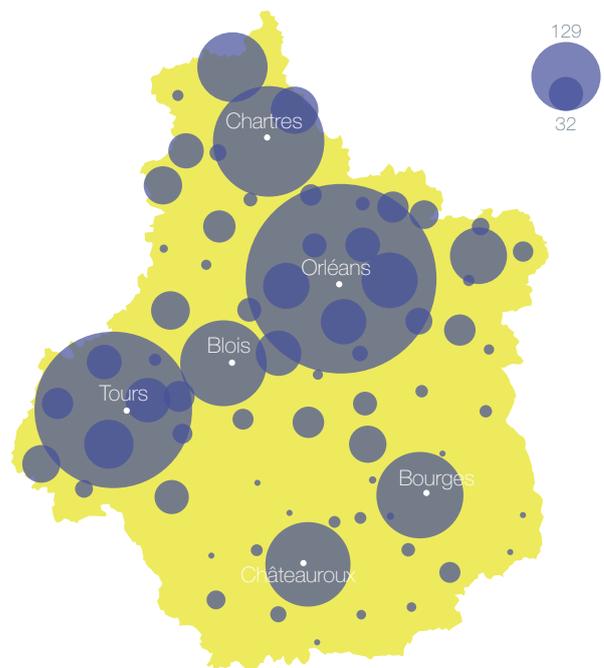
## EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ ENTRE 2012 ET 2019 PAR ZONE D'EMPLOI

- Forte baisse (inférieure ou égale à -10%)
- Baisse (supérieure à -10%)
- Stable
- Hausse (inférieure à +10%)
- Forte hausse (supérieure à +10%)



Source : traitement cartographique par le GIP Alfa CVL/ORFE d'après les données URSSAF/ACOSS 2012-2019

## RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR ÉTABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL EPCI EN 2019



Source : traitement cartographique par le GIP Alfa CVL/ORFE d'après les données URSSAF/ACOSS 2019

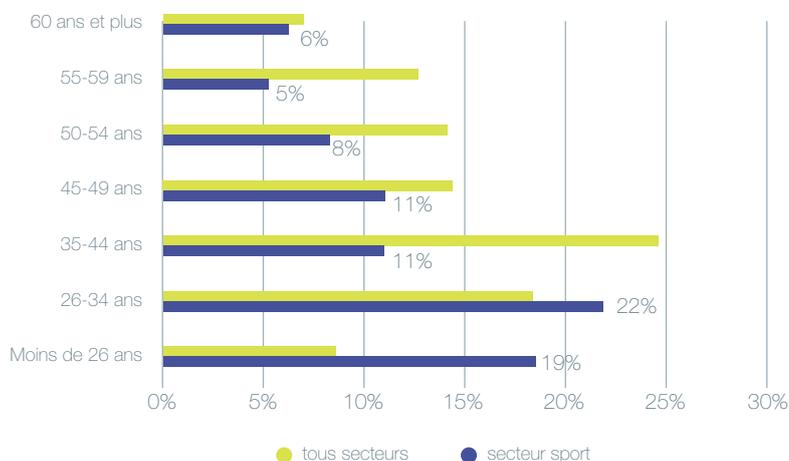
# TYPOLOGIE DES EMPLOIS

## RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR ÂGE

Le secteur sportif reste caractérisé par une population de salariés relativement jeunes (43% ont moins de 35 ans). Entre 2012 et 2017, la proportion des moins de 35 ans augmente et gagne 4 points au cours de la période.

En effet, les tâches spécifiques d'entraînement, sont le plus souvent occupées par les jeunes. Plusieurs explications peuvent être avancées. En premier lieu, les jeunes constituent un public cible pour les politiques d'emplois aidés mises en place par les différents gouvernements. En second lieu, l'encadrement sportif étant un métier avec une certaine pénibilité, fait qu'avec l'âge des éducateurs sportifs évoluent vers d'autres postes en prenant des missions de développement, en intégrant une collectivité territoriale ou en changeant de secteur professionnel.

RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR TRANCHES D'ÂGE



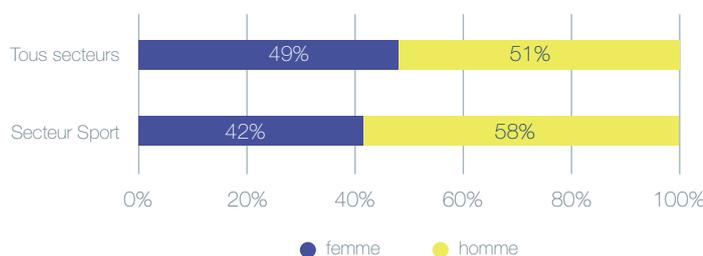
Source : GIP Alfa CVL/ORFE d'après les données INSEE RP 2017

## RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR SEXE

Selon les résultats du dernier recensement, la part des femmes dans le secteur du sport apparaît légèrement inférieure à celle observée pour l'ensemble des emplois salariés, en région Centre-Val de Loire (42% contre 49% tous secteurs confondus).

Après s'être accentuée au cours des années 90, cette féminisation affiche une relative stabilité voire une légère contraction entre 2012 et 2017 (la proportion des femmes dans le secteur recule d'un point).

RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ SELON LE SEXE

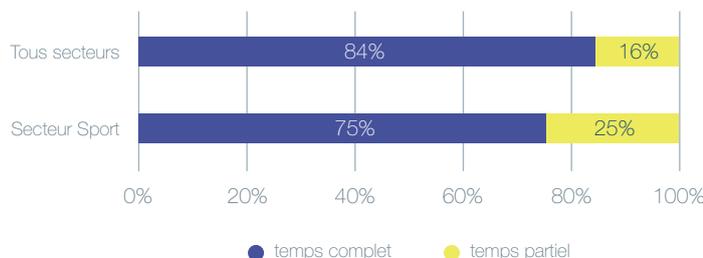


Source : GIP Alfa CVL/ORFE d'après les données INSEE RP 2017

## RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR CONTRAT

Le secteur du sport présente des caractéristiques d'emploi singulières, qui sont souvent liées à la nature même de l'activité. Cela se traduit notamment par des situations professionnelles plus atypiques (temps partiel plus fréquent, emploi morcelé, employeurs multiples et double statut salariés-indépendants). Ainsi, selon le dernier recensement, 75% des salariés du secteur sportif se déclarent en temps complet contre 84% tous secteurs d'activité confondus.

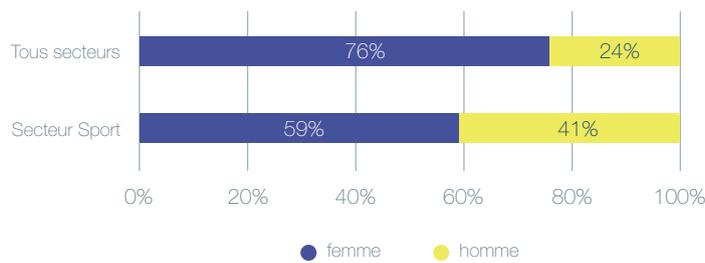
RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR TEMPS DE TRAVAIL<sup>2</sup>



<sup>2</sup> Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut être mis en place à l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Source : GIP Alfa CVL/ORFE d'après les données INSEE RP 2017

## LES EFFECTIFS SALARIÉS EN TEMPS PARTIEL : RÉPARTITION PAR SEXE



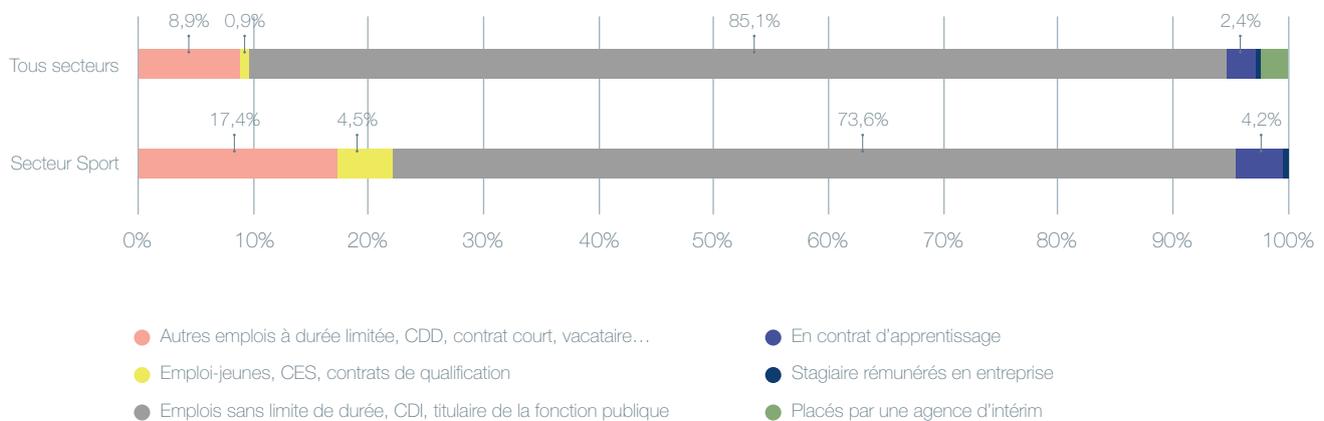
Source : GIP Alfa CVL/ORFE d'après les données INSEE RP 2017

Le secteur sportif compte près d'1 salarié sur 5 en CDD. Cette proportion (17.4%) apparaît élevée si on la compare avec celle de l'ensemble des secteurs de l'économie (9%).

Le secteur a également recours aux contrats aidés : parmi l'ensemble des salariés, les emplois aidés représentent près de 4.5% des emplois, contre moins de 1% en moyenne.

Selon une étude nationale du CEREQ (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications) sur le secteur du sport parue en 2018, 20% des individus déclarent exercer une autre activité professionnelle. La part de la multi-activité évolue peu depuis une quinzaine d'années. Dans le même temps, 15% des individus déclarent souhaiter un emploi en plus ou en remplacement d'un emploi déjà existant.

## RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ SELON LE CONTRAT DE TRAVAIL



Source : GIP Alfa CVL/ORFE d'après les données INSEE RP 2017

## RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR NIVEAU DE FORMATION

Niveau Européen EQF	Equivalent diplôme
Niveau 1	Diplôme Initial de Langue Française, primaire
Niveau 2	Diplôme National du Brevet
Niveau 3	CAP, BEP
Niveau 4	Baccalauréat, Brevet d'Etat
Niveau 5	BTS, DUT
Niveau 6	Licence
Niveau 7	Master, docteur en médecine, ingénieur
Niveau 8	Doctorat

A l'instar de l'ensemble de l'économie, le secteur du sport connaît une élévation des niveaux de qualification des individus (mesurés par le niveau du plus haut diplôme obtenu).

Selon les données du dernier recensement, plus de la moitié des salariés (52%) du secteur sont titulaires, au minimum, d'un diplôme de niveau 4 (Bac ou Brevet d'Etat).

Le niveau 4 apparaît effectivement comme le niveau central. Par ailleurs, il convient également de noter une montée en qualification au cours des dix dernières années, avec une augmentation notable de la part des niveaux 5 et + (post bac).

## PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR SPORTIF

Le recours aux différents dispositifs d'aide à l'emploi développés depuis ces 20 dernières années, notamment avec les emplois jeunes en 1997, a permis au mouvement sportif d'entrer dans un processus de professionnalisation nécessaire eu égard aux multiples enjeux ou contraintes qu'il rencontre : développement de nouvelles activités et services, soutien/ appui aux bénévoles, recherche/ consolidations de pérennisation de financements, ...

En région Centre-Val de Loire, plusieurs dispositifs d'aide à l'emploi peuvent se cumuler. Ainsi, durant les premières années, le cumul d'une aide à l'emploi Agence Nationale du Sport (ANS) et d'un Cap'Asso est possible et permet une aide conséquente à la création d'un emploi. Ces aides ciblées sur la structuration de l'association et le développement de projet induit des contrats à durée indéterminée. Les associations s'inscrivent ainsi dans une démarche de pérennisation des postes.

La Convention Collective Nationale du Sport (CCNS), signée le 7 juillet 2005, vient conforter cette professionnalisation. Elle est applicable à l'ensemble des employeurs du sport depuis la parution de l'arrêté d'extension au Journal officiel le 25 novembre 2006.



## LES DIPLÔMES DE L'ENCADREMENT SPORTIF

L'enseignement contre rémunération est réglementé par les pouvoirs publics dans un souci de protection des usagers et de la situation économique des titulaires de diplômes. Ainsi l'article L.212-1 du Code du sport précise que «seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle ou occasionnelle (...), les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification.»

La plupart des diplômes permettant l'encadrement contre rémunération sont délivrés par le Ministère en charge du Sport (BP JEPS, DE JEPS, DES JEPS) et par les universités à travers les filières STAPS (Sciences Techniques des Activités Physiques Sportives).

Nouveaux venus dans le champ sportif depuis une dizaine d'années, les Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) permettent d'enseigner (pour un temps de travail limité) contre rémunération dans le périmètre d'un secteur professionnel défini et avec des prérogatives limitées.

Les CQP sont organisés, généralement, par les fédérations sportives.

Les titres à finalité professionnelle sont peu nombreux en sport. Organisés et délivrés par les fédérations à l'instar des CQP, les titres permettent de travailler contre rémunération sans limite de durée.

## RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ SELON LE CONTRAT DE TRAVAIL

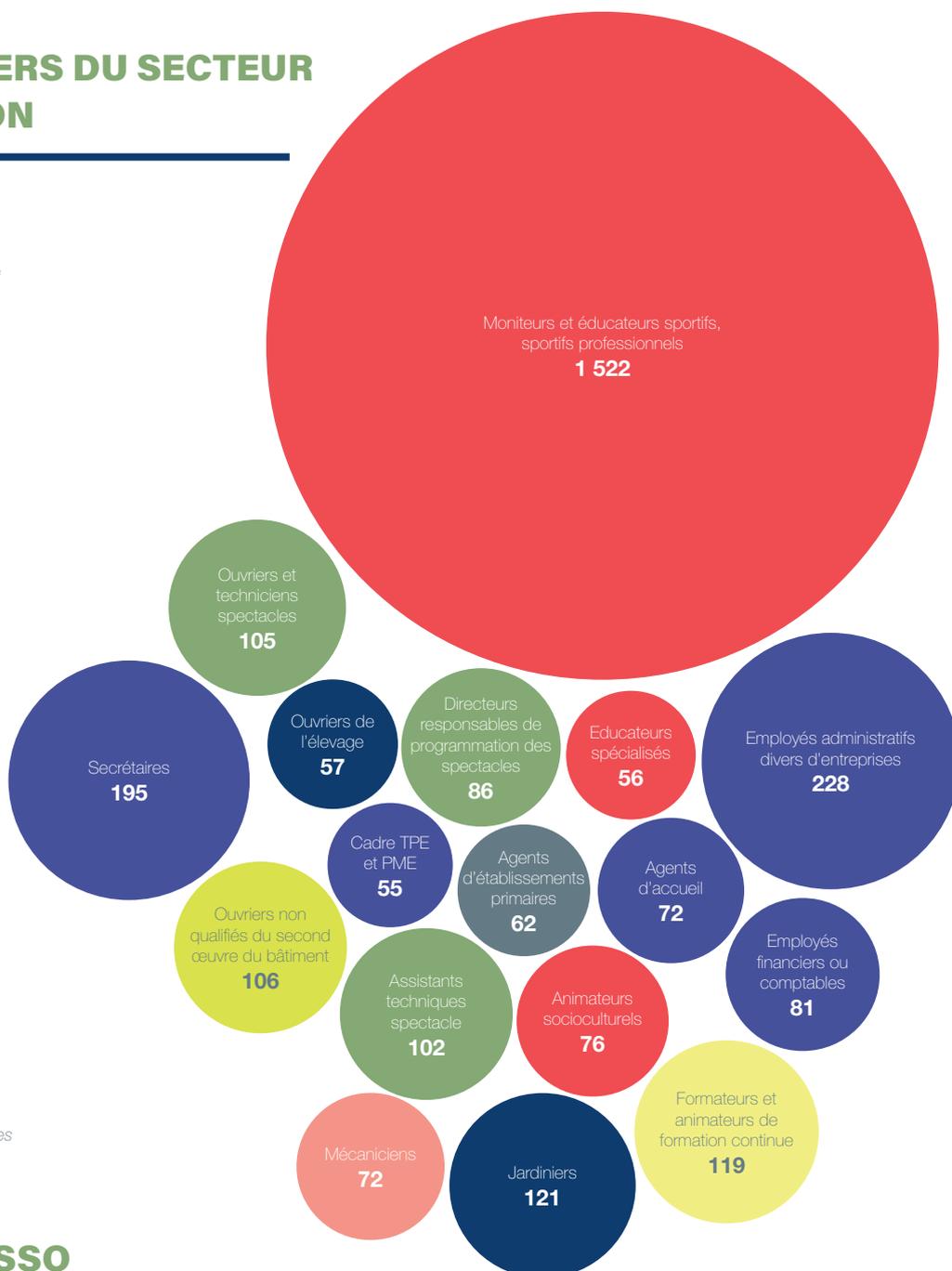


Source : GIP Alfa CVL/ORFE d'après les données INSEE RP 2017

## PRINCIPAUX MÉTIERS DU SECTEUR SPORTIF EN RÉGION

- Santé, action sociale, culturelle et sportive
- Gestion, administration des entreprises
- Communication, information, art et spectacle
- Agriculture, marine, pêche
- Enseignement, formation
- Bâtiment, travaux publics
- Maintenance
- Services aux particuliers et aux collectivités

Parmi les emplois occupés à titre d'activité principale dans le secteur sportif, les moniteurs et les éducateurs sportifs représentent presque la moitié des effectifs salariés de l'ensemble des professions exercées. Néanmoins, le métier d'éducateur n'est pas le seul à être exercé dans le secteur du sport. Le secteur compte également d'autres professions pour lesquelles le cœur de l'activité ne concerne pas l'encadrement ou l'enseignement de disciplines sportives. Parmi ces autres professions, 17 % recouvrent des fonctions administratives commerciales ou comptables.

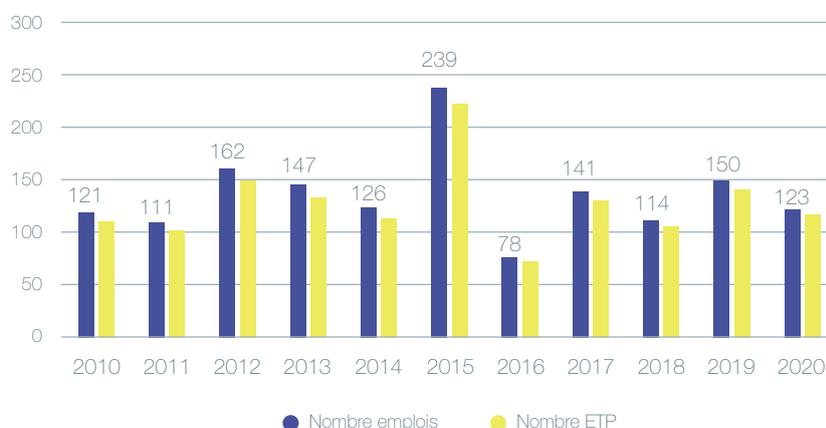


Source : GIP Alfa CVL/ORFE d'après les données INSEE RP 2017

## DISPOSITIF CAP'ASSO

Depuis 2005, le dispositif régional Cap'Asso permet au secteur associatif de développer des services de qualité, des projets viables, pérennes et porteurs d'emplois (CDI, mi-temps minimum). Sur cette période de 10 ans (2010-2020), il est venu aider 1512 emplois portés par 1336 projets.

NOMBRE D'EMPLOI PORTÉ PAR LE DISPOSITIF CAP'ASSO

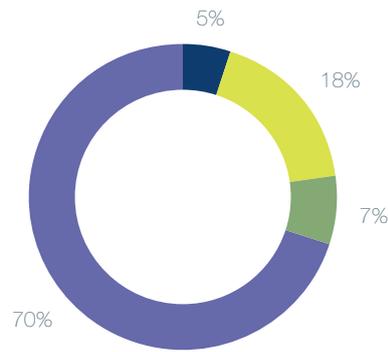


Source : CROS Centre-Val de Loire

70% des emplois aidés sur ces 10 ans représentent des postes d'éducateurs sportifs. Cela corrobore le fait que la grande majorité des postes de ces associations concernent l'encadrement et l'animation.

### TYPLOGIE DES POSTES AIDÉS

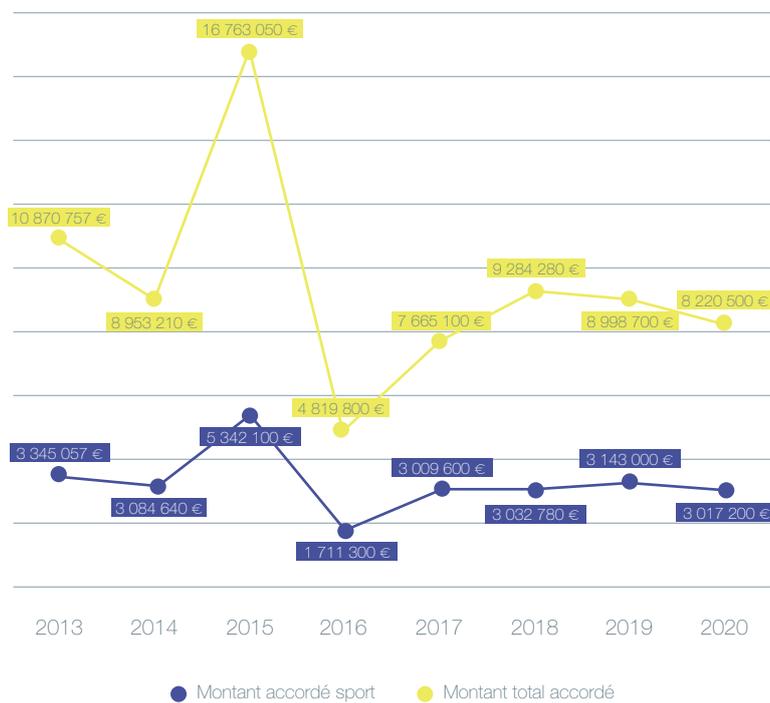
- agents de développement
- administratifs
- techniciens, animateurs
- autres



Ce dispositif est primordial pour le secteur sportif qui utilise environ 30% de l'enveloppe régionale. Le modèle économique des associations sportives est basé sur l'autosuffisance (cotisations, dons, bénévolat), la création de richesses (prestations de services, stages) mais aussi le modèle contributif (subventions publiques, mécénat, sponsoring). Ces dernières, notamment les subventions publiques, sont nécessaires à leur fonctionnement.

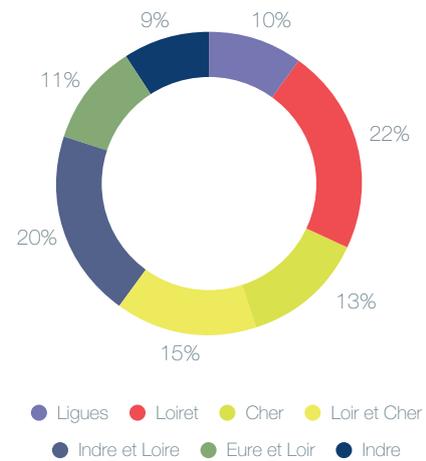
Source : CROS Centre-Val de Loire

### EVOLUTION ANNUELLE DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DES CAP'ASSO



Source : CROS Centre-Val de Loire

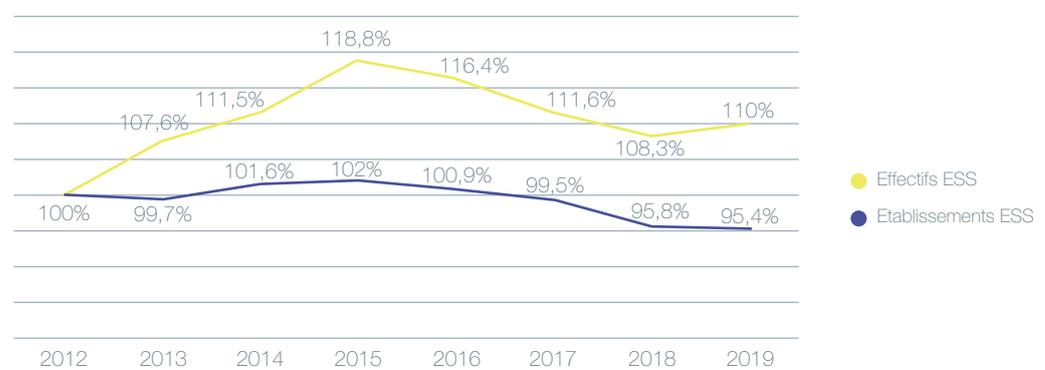
### RÉPARTITION DES CAP'ASSO PAR DÉPARTEMENT ET LIGUES RÉGIONALES



Les départements qui ont le plus recours au dispositif sont le Loiret avec 22% et l'Indre et Loire avec 20%. Le Cher émerge plus que l'Eure et Loir sur le dispositif, cela s'explique par le fait qu'au démarrage de ce dernier, le Conseil Départemental du Cher venait abonder 1 € pour 2 € mis par le Conseil Régional sur le Cap'Asso. Les projets aidés au départ par le Conseil Départemental du Cher se trouvent aujourd'hui en renouvellement (les dossiers initiaux peuvent faire une demande de renouvellement d'aide tous les 3 ans).

Il est possible de constater les effets du dispositif régional d'aide sur les emplois associatifs sportifs. Après une augmentation jusqu'en 2015 (+18.8% d'emplois entre 2012 et 2015), la création d'emploi dans ce secteur a ralenti entre 2015 et 2018 (-9.5%), notamment dû à la fin des contrats aidés. La création d'emplois ne repartira qu'en 2019 (+1.6%).

### EVOLUTION DES EMPLOIS ET DES ÉTABLISSEMENTS SPORTIFS ASSOCIATIFS (2012 COMME ANNÉE DE RÉFÉRENCE EN BASE 100)



Source : Observatoire de la CRESS Centre Val de Loire d'après URSSAF/ACOSS 2012-2020

En 2014, 214 dossiers Cap'Asso ont été instruits, pouvant expliquer la hausse en 2015. Plus d'une centaine de dossiers ont été inscrits sur les années 2017 et 2019 corrélant avec la reprise de 2019.

# IMPACT DE LA CRISE COVID-19

## POINTS DE VIGILANCE

- Les données URSSAF de 2020 sont ici calculées selon la méthode du glissement annuel. Par exemple, les données de juin 2020 sont calculées par rapport au niveau de juin 2019 qui est considéré comme une année stable pour l'emploi.

Sur une période aussi courte et avec cette méthode de calcul, les résultats de 2020 ne rendent compte que des variations des effectifs et ils sont de ce fait non cumulatifs.

- La base de données n'étant pas qualifiée, quelque soit la nature des postes comptabilisés (CDD, CDI, temps partiel, etc.) en fin de trimestre, ils valent tous 1. Aussi il est impossible de déterminer si les emplois les plus précaires ont été davantage impactés par la crise Covid-19.

- Une personne peut occuper plusieurs postes, la disparition de nombreux postes ne signifie pas la perte d'autant de salariés (ETP), ce qui explique les chutes plus fortes dans certains secteurs ;

- Les données « Etablissement » mesurent les établissements employeurs dit « actifs », c'est-à-dire ayant déclarés à l'URSSAF des salaires versés au cours du trimestre.

Après une année de reprise en 2019, le secteur sportif fut fortement impacté par le 1er confinement de mars 2020 et l'arrêt soudain des clubs sportifs. En juin 2020, les associations sportives enregistrent une baisse de -464 emplois soit -15% des effectifs associatifs sportifs par rapport à juin 2019.

Le secteur privé non ESS a su maintenir ces effectifs pendant le 2e confinement (+19 emplois soit 2.1% des effectifs du privé), toutefois, ce sous-secteur verra ses effectifs ralentir puis diminuer au cours des deux derniers semestres de 2020. (-66 emplois soit -6.6% en décembre 2020 par rapport décembre 2019).

EVOLUTION PAR GLISSEMENT ANNUEL DES EFFECTIFS SPORTIFS EN CENTRE-VAL DE LOIRE



Source: Observatoire de la CRESS Centre Val de Loire d'après URSSAF/ACOSS 2012-2020

Le deuxième confinement impactera plus durement les associations sportives avec une chute de 729 emplois (soit -23.2% des effectifs associatifs) en décembre 2020 par rapport à décembre 2019.

118 établissements (soit -8.3% des établissements associatifs sportifs) ont fermé ou se sont mis en sommeil au cours du 2e trimestre de 2020. En décembre 2020, seulement 26 établissements étaient inactifs (-1.8% des établissements associatifs sportifs). Au vu des données récentes, il est actuellement difficile d'affirmer que des associations ont fermé définitivement suite aux confinements.

EVOLUTION PAR GLISSEMENT ANNUEL DES EFFECTIFS ET DES ETABLISSEMENTS ESS SPORTIFS EN CENTRE-VAL DE LOIRE

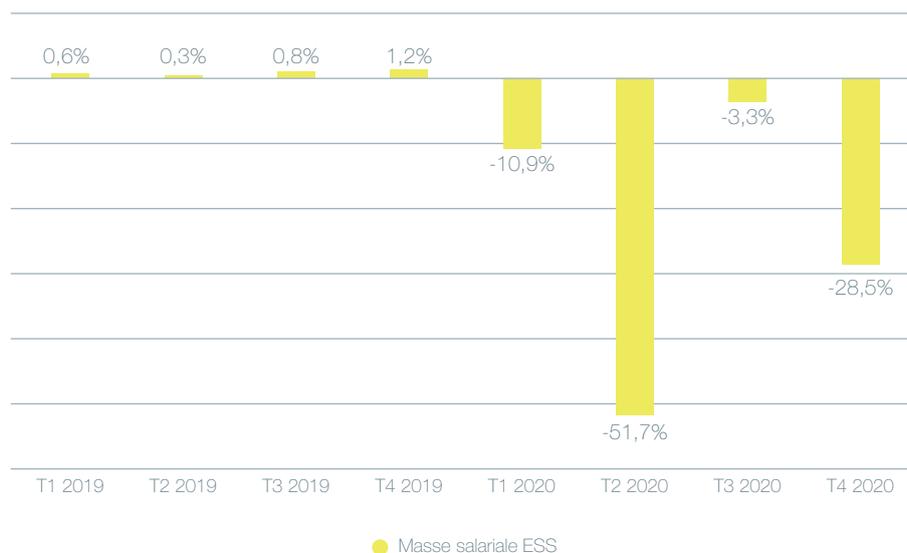


Source: Observatoire de la CRESS Centre Val de Loire d'après URSSAF/ACOSS 2012-2020

Il faut cependant relativiser cette baisse des effectifs et du nombre des établissements. Comme précisé ci-dessus, une baisse d'établissement dans les données URSSAF peut démontrer que les associations ont arrêté de déclarer des versements de salaires sur le trimestre du 1er confinement, d'autant plus que la majorité concerne des entreprises de moins de 10 salariés.

Pour pallier l'arrêt brutal de leurs activités, les associations ont versé moins de salaires, ont eu recours au travail partiel et se sont orientées vers les dispositifs d'aide d'urgence pour assurer les ressources de leurs salariés. L'impact de ces mesures s'est traduit par une baisse de la masse salariale des associations sportives de -51.7% au cours du 2e trimestre. Au 4e trimestre, la masse salariale a chuté moins fortement (-28.5%) lors du 2e confinement.

## EVOLUTION PAR GLISSEMENT ANNUEL DE LA MASSE SALARIALE ESS EN CENTRE-VAL DE LOIRE



Source: Observatoire de la CRESS Centre Val de Loire d'après URSSAF/ACOSS 2012-2020

# CONCLUSION

Le secteur sport est sans nul doute porteur d'un réel dynamisme de l'emploi, s'étant professionnalisé et structuré au cours de ces vingt dernières années et qui regroupe une grande diversité de métiers.

Les associations sportives sont majoritairement pourvoyeuses d'emplois dans la région mais elles forment également un ensemble d'entreprises fragiles du fait de leur taille et des situations atypiques de leurs professionnels. Son dynamisme est en partie lié aux dispositifs d'aide tel que le Cap'Asso.

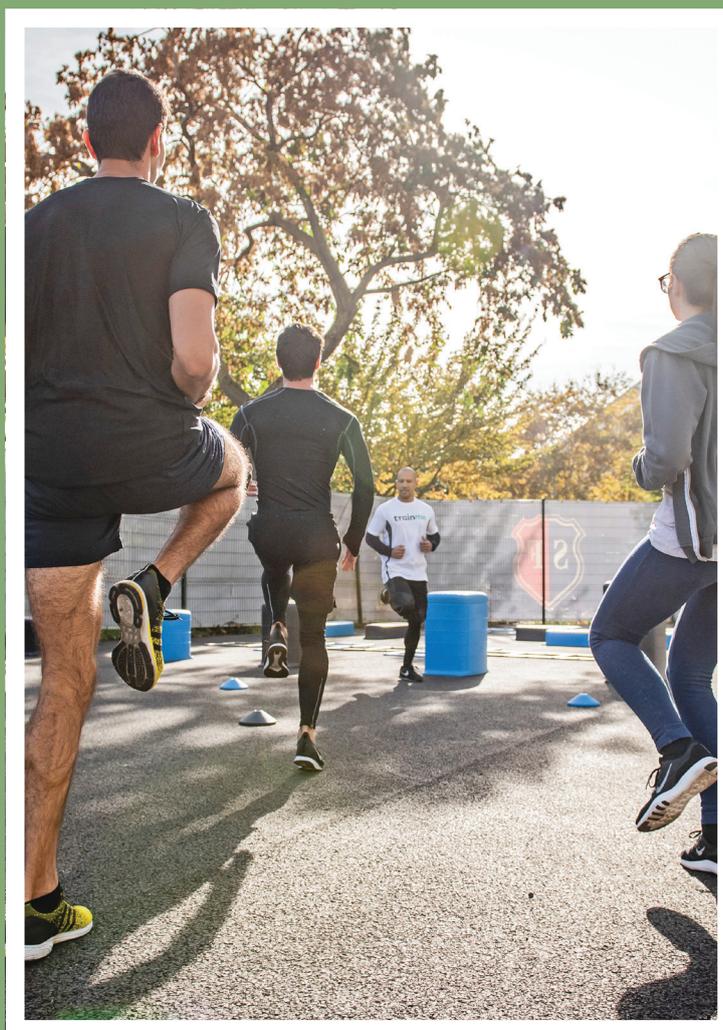
Des fragilités structurelles qui ont été accentuées lors de la crise sanitaire. Toutefois la force des réseaux et les soutiens étatiques (UrgencESS, aides au temps partiel, etc.) ont probablement empêché des pertes plus importantes.

A l'heure actuelle, si les dirigeants d'association sportive envisagent d'embaucher à nouveau, l'inquiétude persiste quant aux retours des licenciés et à la situation sanitaire encore non résolue.

<sup>3</sup> Enquête CoSMoS : conséquences économiques et sociales de la crise Covid-19 – 17 mai 2021

<sup>4</sup> Aides régionales et nationales à l'emploi pour le sport

<sup>5</sup> Enquête CoSMoS : conséquences économiques et sociales de la crise Covid-19 de 1 juillet 2021





## PRÉSENTATION DU CROS

Organe déconcentré du CNOSF, le Comité Régional Olympique et Sportif du Centre Val de Loire (CROS) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Le CROS a pour objet de représenter le CNOSF dans son ressort territorial en promouvant les valeurs de l'olympisme, en participant aux actions en faveur d'une plus grande mixité sociale, de la promotion des femmes dans le sport en tenant compte des problèmes d'environnement et de développement durable. Ses missions sont de fédérer et d'accompagner les associations sportives, leur permettre de fonctionner et de pérenniser leurs activités. L'éducation et la citoyenneté dans le sport, la professionnalisation du sport, la santé et le bien-être dans le sport, les politiques publiques et le sport de haut niveau sont les axes de développement du CROS.

### COORDONNÉES CROS

06 01 55 91 10  
emploi.cvl@franceolympique.com  
[centre.franceolympique.com](http://centre.franceolympique.com)



## PRÉSENTATION DU GIP ALFA CENTRE-VAL DE LOIRE

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) ALFA CENTRE-VAL DE LOIRE est né en juillet 2002 de la volonté de l'Etat, du Conseil Régional et des partenaires sociaux de créer un lieu unique d'information, d'appui et d'expertise afin de mettre en œuvre les politiques régionales communes en matière de formation professionnelle, d'orientation et de valorisation des compétences. Il associe le CARIF (Centre d'Animation de ressources et d'information sur la Formation) et l'ORFE (Observatoire Régional Formation Emploi).

L'ORFE a pour principal objectif de « contribuer à l'observation, l'analyse et la prospective sur les évolutions de l'emploi, des compétences, des qualifications, de la formation et de la relation emploi-formation, ainsi que sur les évolutions des besoins et attentes des publics, et ce en prenant en compte les mutations économiques, démographiques et sociales ».

### COORDONNÉES GIP ALFA

CENTRE-VAL DE LOIRE  
02 38 24 15 47  
a.morin@alfacentre.org  
[alfacentre.org](http://alfacentre.org)



## PRÉSENTATION DE LA CRESS

La Chambre régionale assure une mission générale de représentation et s'emploie à faire reconnaître tous les atouts de l'ESS, en mettant en avant sa capacité à faire bouger les lignes et relever les défis actuels avec :

- La représentation auprès des pouvoirs publics des enjeux de l'économie sociale et solidaire.
- L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises ainsi que des emplois.
- L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises.
- La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.
- L'information des entreprises sur la dimension européenne de l'économie sociale et solidaire.

### COORDONNÉES CRESS

02 38 68 18 90  
observatoire@cresscentre.org  
[cresscentre.org](http://cresscentre.org)

Rédaction : Jeanne FULLOY - CRESS Centre-Val de Loire ;  
Déborah TESI - CROS Centre-Val de Loire ;  
André CASAMIQUELA - CROS Centre-Val de Loire ;  
Alexandre MORIN - GIP Alfa Centre-Val de Loire ;

Graphisme : Imagidée • Photos : Unplash • Impression : Réplika



Maison Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire  
CRESS Centre-Val de Loire 6 ter rue abbé Pasty 45400 Fleury les Aubrais



L'ESS, une économie qui profite à tous